



<b>Rapport n° 7</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 8 décembre 2014</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ RESPONSABILITÉ CIVILE**

Par courrier en date du 12 août 2014, la société Générali qui détenait avec le courtier SOFCAP le contrat d'assurance de responsabilité civile du SDIS a mis fin à son engagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un nouvel appel d'offres a été relancé pour couvrir la période résiduelle du contrat à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Les résultats de ce marché ont été présentés à la commission d'appel d'offres (CAO) qui a retenu la proposition de la SMACL. La prime annuelle est calculée en fonction de la masse salariale (hors charges). Le taux proposé par la SMACL est de 0,99 % de cette assiette, soit une cotisation de base de 165 729,37 € contre 43 592,90 € actuellement.

Il convient donc de prendre acte de l'attribution de ce marché par la CAO et d'autoriser le Président à le signer.

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

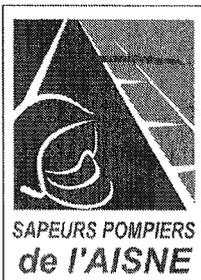
Vu le rapport n° 7 ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer le marché attribuant le contrat d'assurance protection civile du SDIS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 à la SMACL.

**Le Président,**

**Thierry THOMAS**



Délibération n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2014		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	21
Membres en exercice :	21
Membres présents : ....	18
Votants : .....	17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

**18 DEC. 2014**

**Le 8 décembre 2014 à 15 heures 30**, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 6 novembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY représentant Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~, M. Noël GENTEUR, suppléant de M. COUNOT.

**II - Membre de droit**

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

**Excusé(s) :** MM Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ RESPONSABILITÉ CIVILE**

Vu le rapport n° 7 ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché attribuant le contrat d'assurance protection civile du SDIS pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 à la SMACL.

Le Président,  
Thierry THOMAS

PREFECTURE DE L'AISNE  
18 DEC. 2014